17 mai 2007

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 475

<u>DISTINCTIONS HONORIFIQUES INTERAMÉRICAINES</u> DANS LE SECTEUR RURA<u>L 2006-2007</u>

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-septième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc.508(07), « Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2006-2007 », le rapport présenté par la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques dans le secteur rural (Commission des distinctions honorifiques) et ses recommandations pour l'octroi des prix correspondant à la période 2006-2007,

CONSIDÉRANT:

Que, comme en témoigne le rapport de la Commission des distinctions honorifiques, celle-ci a réalisé une analyse exhaustive des candidatures reçues, à la lumière du Règlement en vigueur sur l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, et a recommandé de décerner les prix dans les différentes catégories;

Que les personnes et institutions recommandées par la Commission des distinctions honorifiques réunissent les exigences et les mérites suffisants pour se voir décerner les distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, en reconnaissance publique internationale de leur contribution méritoire au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale dans les Amériques,

DÉCIDE:

1. De décerner:

- a. La Médaille agricole interaméricaine 2006 à M. Jorge León Arguedas, du Costa Rica.
- b. La Médaille agricole interaméricaine 2007 à M. Egbert Miller, de la Jamaïque.
- c. Le Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural 2006-2007 à M^{me} Mayra Roxana Falck Reyes, du Honduras.

- d. Le Prix interaméricain pour la contribution institutionnelle au développement agricole et rural 2006-2007 à la *Fundación Hondureña de Investigación Agrícola* (FHIA).
- 2. De déclarer vacant le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels 2006-2007.
- 3. De décerner les mentions honorifiques suivantes :
 - a. Dans la catégorie Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels 2006-2007, à M. Luke Lee, de la Jamaïque.
 - b. Dans la catégorie Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels 2006-2007, à M. Carlos María Arrechea Ortiz, du Paraguay.
 - c. Dans la catégorie Prix pour la participation de la femme au développement agricole et rural 2006-2007, à M^{me} Rosita Benítez Portillo, du Paraguay.
- 4. De remercier les États membres pour leur participation active et pertinente au processus de désignation d'un groupe exceptionnel de candidats pour l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural.
- 5. De demander au Directeur général d'organiser la cérémonie de remise des distinctions susmentionnés aux lauréats, dans le cadre de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATS AUX DISTINCTIONS HONORIFIQUES INTERAMÉRICAINES DANS LE SECTEUR RURAL (COMMISSION DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES)

La Commission des distinctions honorifiques était composée de Mmes Philippa Forde de Trinitéet-Tobago, en qualité de présidente, Carmen Galdona du Paraguay et Gabriela de Morales du Panamá.

Nous avons examiné le curriculum vitae de 33 candidats à la lumière du Règlement en vigueur sur l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines. Nous avons constaté que nous avions reçu des candidatures de seulement 16 des 34 pays qui font partie du Système interaméricain.

Compte tenu du fait que le principal objectif des distinctions honorifiques interaméricaines est de constituer un instrument de reconnaissance des contributions exceptionnelles apportées par des personnes et des institutions en faveur du développement durable de l'agriculture et de l'amélioration de la vie rurale, la Commission estime pertinent de formuler plusieurs recommandations afin d'améliorer le processus de sélection des candidats et le travail de la Commission des distinctions honorifiques.

Voici les corrections à apporter et les recommandations que la Commission considère comme les plus importantes :

- Adapter et améliorer le Règlement sur la sélection des candidats nationaux et interaméricains afin que les exigences relatives à chaque distinction soient définies avec plus de précision.
- Concevoir un mécanisme pour inciter les pays à participer plus activement au processus.
- Uniformiser la présentation des curriculum vitae afin que la Commission des distinctions honorifiques puisse obtenir de l'information sur les réalisations du candidat proposé et leur impact sur l'agriculture et l'amélioration de la vie rurale.
- Demander aux pays de joindre aux candidatures qu'ils soumettent une lettre de présentation en bonne et due forme au sujet du candidat, avec une brève justification de la candidature (cette lettre peut provenir du secteur gouvernemental, privé, universitaire ou non gouvernemental).
- Concevoir un mécanisme pour inciter les lauréats à poursuivre le travail entrepris en faveur de l'agriculture et de l'amélioration de la vie rurale.
- Charger le Directeur général de l'IICA de faire connaître les réalisations et les contributions des lauréats afin de transmettre les bonnes pratiques à d'autres pays du Système interaméricain.
- Suggérer la création d'une nouvelle catégorie afin d'honorer des producteurs et des productrices qui font preuve d'innovation et qui ont un impact sur leurs communautés.

Nous recommandons au Comité exécutif de créer un groupe de travail, composé de membres du personnel de l'IICA et de représentants des pays membres du Conseil, qui serait chargé de la mise en œuvre de ces suggestions et recommandations.